

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE BONHOMME
SEANCE du Jeudi 25 Avril 2024 – 19h30
- Salle du Conseil -**

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric PERRIN, Le Maire- /

Monsieur Frédéric PERRIN souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30, après vérification du quorum.

Présents : Frédéric PERRIN, Maire – Pascal MAURER, 2^{ème} Adjoint au Maire – Christine MORO, 4^{ème} Adjointe au Maire – Pascal BARADEL, Conseiller Municipal délégué - SCHLUPP Corinne, 1^{ère} Adjointe au Maire – MAURER Pascal, 2^{ème} Adjoint au Maire – MINOUX Jean-Marc, 3^{ème} Adjoint au Maire - MORO Christine, 4^{ème} Adjointe au Maire - BARADEL Pascal, Conseiller Municipal Délégué – Mélissa CALO-NEGO, Conseillère Municipale – Audrey DIDIERJEAN, Conseillère Municipale - Julien ROMAN, Conseiller Municipal – Marion CLAUDEPIERRE, Conseillère Municipale - Martial MICLO, Conseiller Municipal - Jean-Noël BIANCHI, Conseiller Municipal - /

Absente excusée et non représentée : Gabrielle MASSON, Conseillère Municipale a donné procuration à Corinne SCHLUPP, 1^{ère} Adjointe, procuration inopérante de par l'absence de Corinne SCHLUPP- /

Absent non excusé : PETITDEMANGE Florent, Conseiller Municipal - /

Absents excusés qui ont donné procuration : Corinne SCHLUPP, 1^{ère} Adjointe au Maire a donné procuration à Pascal MAURER, 2^{ème} Adjoint au Maire – Jean-Marc MINOUX, 3^{ème} Adjoint au Maire a donné procuration à Christine MORO, 4^{ème} Adjointe au Maire – Sylvie FISCHER-RUBIELLA a donné procuration à Pascal BARADEL, Conseiller Municipal délégué- /

Date de convocation : 19/04/2024

Secrétaire de séance : Martial MICLO, Conseiller Municipal- /

Quorum : 8 membres requis - 10 membres présents à l'ouverture de la séance- /

L'ordre du jour est le suivant :

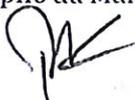
- 1- *ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE*
- 2- *CHASSE – AGREMENTS DES PERMISSIONNAIRES ET ASSOCIES SUR LES LOTS DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1er FEVRIER 2033*
- 3- *CHASSE – NOMINATIONS DES GARDES-CHASSE ET REFERENTS SUR LES LOTS DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1er FEVRIER 2033*
- 4- *COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS*

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres ; il est commenté par Monsieur le Maire.

Le Procès-Verbal est adopté à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Paraphe du Maire



Paraphe du Secrétaire de séance



Page 69

Il est précisé que depuis la Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements relevant de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le secrétaire de séance devra apposer sa signature sur l'ensemble des délibérations, ainsi que sur le feuillet de clôture du procès-verbal de la séance. Ainsi, par souci de bonne administration, il est proposé que soit désignée une personne pouvant se rendre disponible pour venir signer rapidement lesdits documents.

Monsieur Martial MICLO, Conseiller Municipal, a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). Il sera assisté par Madame Anaïs SIESS, Secrétaire Générale à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2. CHASSE – AGREMENTS DES PERMISSIONNAIRES ET ASSOCIES SUR LES LOTS DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1er FEVRIER 2033

Le Conseil Municipal a à charge d'agréer les permissionnaires et les associés de chasse pour la nouvelle période locative et par la suite, à tout moment en cours de bail, après avis de la 4C.

Les demandes d'agrément sont régulières et conformes en tous points au Cahier des Charges Type des Chasses Communales du Haut-Rhin, y compris le respect de la condition de distance.

La 4C a été consultée le 25 avril 2024, réunion précédente la présente, et a rendu un avis favorable à l'agrément des permissionnaires et associés de chasse suivant :

Pour le lot 1, dont droit de chasse est détenu par M. Pierre MAURER :

- M. Alphonse DORGLER ;
- M. Claude FREYERMUTH ;
- M. Jean GREINER ;
- M. Michael HOCHWELKER ;
- M. Pierre MAURER.

Pour le lot 2, dont droit de chasse est détenu par M. Claude FREYERMUTH :

- M. Alphonse DORGLER ;
- M. Claude FREYERMUTH ;
- M. Jean GREINER ;
- M. Michael HOCHWELKER ;
- M. Pierre MAURER.

Pour les lots 3 et 4, dont droit de chasse est détenu par l'ASSOCIATION CYNEGETIQUE DU BONHOMME :

- M. Paul CRIQUI ;
- M. Arthur CRIQUI ;
- M. Bruno FILLEUL ;
- M. Hubert GARNIER ;
- M. Jean-Claude MILLION ;
- M. Pierre MILLION ;
- M. Maurice MUNCH ;
- M. Frédéric PRETOT ;
- Mme Martine PRETOT ;



COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Jeudi 25 Avril 2024

- M. Edouard RAPP ;
- M. Christian REYNAUD.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Vu le Cahier des Charges types des Chasses Communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 approuvé par l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 et notamment ses articles 13.1 et 13.2 ;
- Vu l'avis favorable de la 4C en date du 25 avril 2024 ;

Considérant que le Conseil Municipal a à charge d'agréer les permissionnaires et les associés sur les lots de chasse communaux ;

Considérant que les demandes d'agrément sont complètes et conformes en tous points au CCT ;

Après délibération, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal,

- AGREE les permissionnaires et associés suivant sur les lots de chasse communaux :

Pour le lot 1, dont droit de chasse est détenu par M. Pierre MAURER :

- M. Alphonse DORGLER ;
- M. Claude FREYERMUTH ;
- M. Jean GREINER ;
- M. Michael HOCHWELKER ;
- M. Pierre MAURER.

Pour le lot 2, dont droit de chasse est détenu par M. Claude FREYERMUTH :

- M. Alphonse DORGLER ;
- M. Claude FREYERMUTH ;
- M. Jean GREINER ;
- M. Michael HOCHWELKER ;
- M. Pierre MAURER.

Pour les lots 3 et 4, dont droit de chasse est détenu par l'ASSOCIATION CYNEGETIQUE DU BONHOMME :

- M. Paul CRIQUI ;
- M. Arthur CRIQUI ;
- M. Bruno FILLEUL ;
- M. Hubert GARNIER ;
- M. Jean-Claude MILLION ;
- M. Pierre MILLION ;
- M. Maurice MUNCH ;
- M. Frédéric PRETOT ;
- Mme Martine PRETOT ;
- M. Edouard RAPP ;
- M. Christian REYNAUD.

- CHARGE le Maire ou son représentant de toutes les modalités liées à la présente délibération l'AUTORISE à signer tout document y afférent, y compris les documents d'agrément.

Paraphe du Maire

Paraphe du Secrétaire de séance

Page 71



3. CHASSE – NOMINATIONS DES GARDES-CHASSE ET REFERENTS SUR LES LOTS DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1er FEVRIER 2033

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal a à charge la nomination des gardes-chasse sur les lots de chasse communaux après avis de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin et de la 4C.

Par ailleurs, un ou plusieurs référents locaux doivent être communiqués par les locataires parmi les associés, sociétaires et permissionnaires ou gardes-chasse. Ces référents sont chargés des relations et du dialogue entre le monde agricole, sylvicole et les autres usagers de la nature lorsque le locataire ne souhaite pas lui-même se charger de cette mission.

Pour les lots 1 et 2, une demande conforme et complète est parvenue en Mairie pour la nomination de M. Denis BERSON, en tant que garde-chasse qui a recueillie un avis favorable de la Fédération des Chasseurs et un avis favorable de la 4C.

Par ailleurs, Messieurs Pierre MAURER (locataire lot 1) a fait valoir leur volonté de nommer M. Claude FREYERMUTH en tant que référent chasse sur le lot 1 et M. Claude FREYERMUTH endossera ce rôle sur le lot 2 dont il est locataire.

Concernant les lots 3 et 4, l'ASSOCIATION CYNEGETIQUE DU BONHOMME a communiqué son intention de nommer M. Jean-Noël MASSON en tant que garde-chasse sur lesdits lots. Les premières pièces du dossier sont parvenues en Commune, cependant, il manque l'avis de la Fédération des Chasseurs. Pour les suites d'une bonne administration de la chasse communale et étant données les années antérieures d'exercice desdites fonctions par M. Jean-Noël MASSON, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord sous réserve de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs. La 4C a d'ores-et-déjà donné un avis favorable comprenant les mêmes réserves.

Par ailleurs, l'ASSOCIATION CYNEGETIQUE DU BONHOMME a également fait valoir sa volonté de nommer M. Jean-Noël MASSON en tant que référent, nomination ayant recueilli l'avis favorable de la 4C, sous réserve de sa nomination en tant que garde-chasse.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Vu le Cahier des Charges types des Chasses Communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 approuvé par l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 et notamment ses articles 23 et 24 ;
- Vu l'avis favorable de la 4C en date du 25 avril 2024 ;

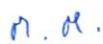
Considérant que le Conseil Municipal a à charge de nommer le garde-chasse particulier après avis de la 4C ;

Considérant que les demandes pour les lots 1 et 2 sont complètes et conformes au CCT ;

Considérant que la demande pour les lots 3 et 4 est incomplète, mais qu'elle est examinée sous réserve ;

Après délibération, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal,

Paraphe du Maire


Paraphe du Secrétaire de séance


COMMUNE DE ----- 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Jeudi 25 Avril 2024

- APPROUVE la nomination de M. Denis BERSON en tant que garde-chasse particulier des lots 1 et 2 ;
- APPROUVE la nomination de M. Claude FREYERMUTH en tant que référent sur les lots 1 et 2 ;
- APPROUVE la nomination de M. Jean-Noël MASSON en tant que garde-chasse particulier pour les lots 3 et 4 sous réserve de la réception de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs ;
- APPROUVE la nomination de M. Jean-Noël MASSON en tant que référent sous réserve de la bonne suite de sa nomination de garde-chasse ;
- CHARGE le Maire ou son représentant de toutes les modalités liées à la présente délibération et l'AUTORISE à signer tout document y afférent.

4. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS

4.1. COMMUNICATIONS DU MAIRE

4.1.1. USAGE DE DELEGATIONS

→ Renouvellement de concession de cimetière :

- Zone D n°16 : tombe de 2m²
 - Concessionnaire : M. PETITDEMANGE Jean-Paul, renouvellement par M. PETITDEMANGE Joseph ;
 - Durée de 30 ans : 200,00 €
- Zone D n°26 : tombe de 4m²
 - Concessionnaire : Vve MINOUX Ernest, renouvellement par M. Denis MINOUX ;
 - Durée de 15 ans : 200,00 €
- Zone D n°48 : tombe de 2m²
 - Concessionnaire : M. René MARCHAL, renouvellement par M. Marcel MARCHAL ;
 - Durée de 30 ans : 200,00 €

→ Assurances :

- Signature d'un avenant au Contrat d'Assurances Flotte Automobile auprès de GROU-PAMA au 01/01/2024, suite à la mise à jour du parc sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 :
 - Cotisation d'un montant de 3.042,39 € TTC ;
 - Ajout du Pick-Up du service technique ISUZU D-MAX ;
 - Retrait de l'ancien Pick-Up du service technique MAZDA BT 50 et du KANGOO II (location service technique) ;

→ Frais notariés :

- Procédure d'adjudication des chasses communales :
 - Facture de frais d'acte n°764 du 07 décembre 2023 : 396,99 € ;
 - Etat de frais d'acte du 18 janvier 2024 : 396,99 € TTC
 - Etat de frais d'acte du 12 mars 2024 : 1.925,95 € TTC

Paraphe du Maire



Paraphe du Secrétaire de séance



Page 73

4.1.2. REUNIONS A VENIR

- Mardi 14 Mai 2024 à 09h00 en Salle du Conseil : réunion avec le SDEA : discussion transfert compétence eau et assainissement ;
- Mardi 04 Juin 2024 à 17h30 en Mairie de Lapoutroie : réunion avec Mme l'Inspectrice d'Académie sur l'éventuel regroupement scolaire avec LAPOUTROIE ;
- Lundi 17 Juin 2024 à 09h30 en Salle du Conseil : réunion avec la CeA : extension de la zone de limitation de vitesse à 30km/h ;

4.1.3. PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le Vendredi 14 Juin 2024 à 19h30 en Salle du Conseil.

4.2. DIVERS

4.2.1. Regroupement scolaire avec LAPOUTROIE

Concernant le regroupement scolaire avec LAPOUTROIE, les élus réaffirment leur volonté d'un RPI sur deux sites avec une direction unique. La fusion ou le RPI en un seul site unique sont totalement écartés. Le maintien d'une école à LE BONHOMME est primordial. Cet axe politique sera maintenu notamment lors de la réunion du Mardi 04 juin 2024 avec l'Inspectrice d'Académie.

4.2.2. Aménagement d'une aire intergénérationnelle

Après consultation de plusieurs entreprises d'aires de jeux, le projet de l'entreprise Kompan a été retenu par les élus, quelques modifications seront demandées lors d'une réunion organisée le Mardi 07 mai 2024 à 10h00 en Mairie de LE BONHOMME.

4.2.3. Consultation d'architectes dans le cadre de la démolition/reconstruction du Chalet des Bucherons

Concernant la démolition/reconstruction du Chalet des bucherons, des architectes seront reçus le Mardi 07 mai 2024 à partir de 14h00 :

- 14h00 : Polar Life House (architecte constructeur) entreprise finlandaise avec une antenne en Alsace à WAHLENHEIM ;
- 15h00 : créneau proposé à Atelier Guillaume Weiss, architecte à Colmar (non confirmé) ;
- 16h00 : Altitude construction, architecte à Orbey.

Une idée intéressante était le nano-habitat écologique sous forme de capsules produites en Alsace par l'entreprise ÜTE, cependant, cette TPE venant de LUPSTEIN, elle facture ses frais de déplacement pour venir sur place, est proposée une visio-conférence. Les élus restent dans l'attente des premiers rendez-vous ci-dessus pour éventuellement recontacter cette entreprise.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire, clôt la séance à 20h20.

COMMUNE DE 68650 LE BONHOMME

PV du CM – Jeudi 25 Avril 2024

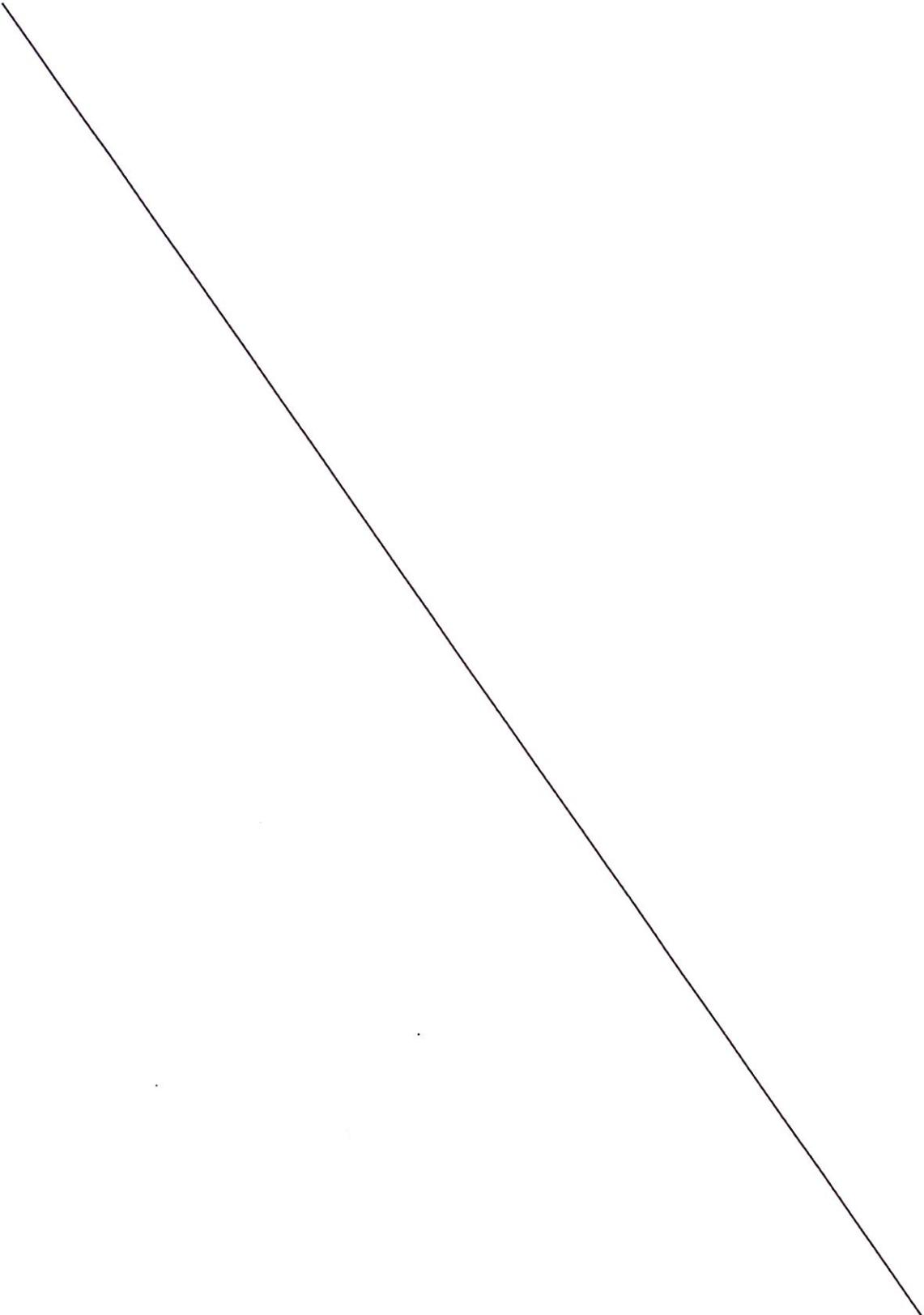
TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE 68650 LE BONHOMME de la SEANCE du Jeudi 25 Avril 2024 – 19 h 30

- 1- ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- CHASSE – AGREMENTS DES PERMISSIONNAIRES ET ASSOCIES SUR LES LOTS DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1er FEVRIER 2033
- 3- CHASSE – NOMINATIONS DES GARDES-CHASSE ET REFERENTS SUR LES LOTS DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1er FEVRIER 2033
- 4- COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS

Noms – Prénoms - Fonctions	Signatures	Procurations/Observations
PERRIN Frédéric, Maire		
SCHLUPP Corinne, 1 ^{ère} adjointe	Excusée	A donné procuration à M. Pascal MAURER
MAURER Pascal, 2 ^{ème} adjoint		A la procuration de Mme Corinne SCHLUPP
MINOUX Jean-Marc, 3 ^{ème} adjoint	Excusé	A donné procuration à Mme Christine MORO
MORO Christine, 4 ^{ème} adjointe		A la procuration de M. Jean-Marc MINOUX
BARADEL Pascal, Conseiller municipal délégué		A la procuration de Mme FISCHER RUBIELLA Sylvie
CALONEGO Melissa, Conseillère municipale		
DIDIERJEAN Audrey, Conseillère municipale		
ROMAN Julien, Conseiller municipal		
FISCHER RUBIELLA Sylvie, Conseillère municipale	Excusée	A donné procuration à M. Pascal BARADEL
CLAUDEPIERRE Marion, Conseillère municipale		
PETITDEMAGE Florent, Conseiller municipal	Absent	
MASSON Gabrielle, Conseillère municipale	Excusée	A donné procuration à Mme Corinne SCHLUPP (inopérante, absence de Mme Corinne SCHLUPP)
MICLO Martial, Conseiller municipal		
BIANCHI Jean-Noël, Conseiller municipal		
Martial MICLO, Secrétaire de Séance		/







JMK

A. A.